

1 Priorités interdépartementales par territoire Auvergne

Dépistage et prise en charge précoce			
Objectifs	Territoires concernés (départemental et infra départemental) par ordre de priorité	Objectifs quantifiés d'amélioration	Critères de priorisation
Développer les dispositifs de diagnostic et de prise en charge précoce des enfants dès l'âge de 4 ans : prévenir l'installation de déficiences dues aux carences affectives, familiales, sociales, éducatives	Toute la région Auvergne	Evolution à la hausse des consultations; Evolution à la hausse du nombre de places CAMSP, CMPP, SESSAD; Retarder les orientations en milieu protégé à 4 ans; créer un CAMSPS interdépartemental	zones non couvertes par un camp ou un cmpp, population 16-18 ans non prise en charge à partir des délais d'attente, démographie médicale à 5 ans

Accompagnement et maintien à domicile			
Objectifs	Territoires concernés (départemental et infra départemental) par ordre de priorité	Objectifs quantifiés d'amélioration	Critères de priorisation
Mailler l'ensemble de la région de places de SSIAD PH en ciblant prioritairement les départements déficitaires dans ce type de structure	Poursuivre la mise en place de SSIAD PH dans les départements de l' Allier, du Cantal, de la Haute Loire, du Puy de Dôme	création de places (cantal et Puy de Dôme). Renforcement de la spécificité de la prise en charge des SSIAD par rapport à celle des SAD.	Programmation à voir avec une véritable doctrine de fonctionnement pour éviter de rester à un niveau trop proche des SAD sans intérêt pour les PH: présence infirmière salariée pour les actes techniques, maillage avec les SAMSAH
Créer des places de SESSAD dont certaines seront spécialisées sur des handicaps tels que : autisme / polyhandicap / troubles du langage dysphasie/ troubles du comportement	Tous les départements avec des zones prioritaires non pourvues : secteur Brioude et Monistrol pour la Haute Loire / arrondissement Mauriac pour le cantal/ une zone infra départementale: bassin val d'allier	création de 78 places dont 20 places réservées à un appel à projet SESSAD ou SAMSAH	taux d'équipement actuel par secteur et projection de l'évolution de la population scolaire par bassin jusqu'en 2015 - prise en compte des besoins exprimés au regard du poids de la population par rapport aux inégalités d'équipement.
Augmenter les places d' Esat afin d'offrir une insertion professionnelle aux PH et résorber le nombre de cretons ayant une orientation ESAT	Départements de l' Allier / Cantal (priorité aux PH handicap psychique)/ Haute Loire / Puy de Dôme	22 places en 2010 avec 17 places d'ESAT hors murs, dont 10 places réservées au handicap psychique	nbre de places d' ESAT / population 20-59 ans. Prise en compte du handicap psychique. Insertion en milieu ordinaire. Résorption des inégalités d'équipement.
développer le réseau des places de SSIAD par un maillage plus serré du territoire, cibler les zones ayant une faible démographie en IDE libérales et prendre en compte le caractère rural des secteurs à couvrir. Mise en oeuvre du plan Alzheimer	Il y a nécessité de renforcer le Puy de Dôme en places afin de couvrir les zones dites "blanches" et de mieux répondre à la demande sur les territoires déjà pris en charge par un SSIAD.	133 places de SSIAD. Obtenir une convergence des taux d'équipement des départements de la région et par là même de réduire les inégalités territoriales tout en prenant en compte les besoins spécifiques locaux. Autorisation de 4 SSIAD Alzheimer dès 2010	- Nombre de place de SSIAD PA/1000 habitants de 75 ans et plus.- cartographie sur la couverture territoriale.- Nb de personnes de 75 ans et plus résidant sur des zones non couvertes.
Développer toutes les alternatives à l'institutionnalisation afin de prolonger le maintien à domicile en créant notamment des places d' Accueil de Jour tout en tenant compte du choix des personnes.	le développement de ces alternatives à l'institutionnalisation ne sera réellement possible que si elles se trouvent dans l'environnement proche de la personne âgée et qu'elles couvrent tout ou partie du territoire et principalement les zones rurales.	Nombre de places programmées: 48 A.J., 55 HT	Nouvelles modalités du nombre de prise en charge dans les accueils de jour (6 places) et création de places dans le cadre du plan Alzheimer
Créer des Samsah pour personnes handicapées moteurs et polyhandicapées et personnes cérébro lésées	Région Auvergne	création de 39 places (Allier, Haute Loire, Puy de Dôme) dont création SAMSAH 03	absence de samsah dans les départements ou catégorie handicap non prise en charge
Créer des SAMSAH PSY	Région Auvergne	ouverture de places de SAMSAH	absence de ce type de structure

Objectifs	Territoires concernés (départemental et infra départemental) par ordre de priorité	Objectifs quantifiés d'amélioration	Critères de priorisation
	Région Auvergne	Psy et appel à projet de 20 places à déterminer	sur la région. Programmation à piloter dans le cadre du partenariat sanitaire, médico-social et en cohérence avec l'organisation de la psychiatrie, des GEM et dispositifs d'aide au logement

Prise en charge en institution

Objectifs	Territoires concernés (départemental et infra départemental) par ordre de priorité	Objectifs quantifiés d'amélioration	Critères de priorisation
création ou transformation de places enfants polyhandicapés et autistes	tous les départements	création ou restructuration de 25 places ciblées Autisme; 46 places ciblées Polyhandicaps et programmation séquentiel pour personnes atteintes de sclérose en plaque.	prise en compte des besoins exprimés au travers des demandes, taux de prévalence et enquête ES/ prise en compte du poids de la population / prise en compte des inégalités d'équipement en intégrant les notions de zones non couvertes et handicaps ciblés
Réduire les inégalités interdépartementales et territoriales sur le secteur enfants	Toute la région Auvergne	Une réduction effective de l'écart à la moyenne en matière de taux d'équipement par départements et par territoires. Le poids de la population ainsi que son évolution est prépondérant sur le taux d'équipement actuel.	enveloppe répartie en fonction du taux d'équipement et de la population des - de 60 ans. Abandon du critère des projets en attente de financement.
créer des places de MAS / handicap psychique / sclérose en plaque ou polyhandicap	Départements du Puy de Dôme / cantal / région	création de 55 places de MAS dont 21 affectées à un appel à projet MAS handicap psy.	besoins exprimés: demandes (20%)/poids de la population (50%) /inégalités d'équipement (30%) en intégrant les notions de zones non couvertes et de handicaps ciblés/ Liste d'attente et résultat d'une enquête relative aux patients en psychiatrie en 2006
Créer des places en EHPAD en prenant en compte les besoins, le vieillissement de la population ainsi que le caractère rural et/ou montagneux des différents territoires.	il a été décidé de répartir ces places sur des secteurs peu pourvus par des extensions d'établissements et par des créations. La priorité a été donnée au département de l'Allier qui affiche le taux d'équipement le plus bas; notamment la zone de Montluçon	614 places d'hébergement programmées dont 80 sont réservées pour un appel à projet sur les départements sous équipés. Obtenir une convergence des taux d'équipement des départements de la région et par là même de réduire les inégalités territoriales.	nb de lits en structures d'hébergement /1000 habitants de 75 ans et plus; cartographie sur la couverture territoriale, projection de population/tranche d'âge /département, taux d'occupation des établissements, origine des personnes âgées
Développer toutes les alternatives à l'institutionnalisation afin de prolonger le maintien à domicile en créant notamment des places d'Hébergement Temporaire tout en tenant compte du choix des personnes âgées.	Les politiques d'incitation vont permettre de pouvoir développer ces offres et d'encourager les établissements à créer ce type d'accueil sur toute la région.	55 places d'HT. Actuellement, la région a un grand nombre de projets de création de places sur ce type d'accueil. Toutes les places financées doivent finir d'être installées.	Plan Alzheimer et politique en faveur des aidants familiaux.
Personnes handicapées : Diversifier l'offre institutionnelle par des places d'hébergement temporaire ou d'accueil de jour	Tous les départements	création de 20 places pour 3 départements et programmation de places d'Accueil Temporaire pour un FAM pour sclérosés en plaques, un FAM Autismes et un FAM pour polyhandicapés.	prise en compte des besoins exprimés au travers des demandes(20%) / prise en compte du poids de la population(50%) / prise en compte des inégalités d'équipement(30%) en intégrant les notions de zones non couvertes et de handicaps ciblés
créer des places de FAM (pour autistes, déficients psychiques ou moteurs), ou médicaliser des foyers occupationnels (PH vieillissants)	Tous les départements	création de 62 places avec un redéploiement possible de places sur un appel à projet FAM handicap psychique et médicalisation de F.O.	Priorités à définir sur la prévision du nombre de personnes handicapées vieillissantes sur la base des indicateurs (tranches d'âge, catégories ES) des ESAT des FAM et des MAS. Mise en œuvre du plan santé mentale

